



Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>		
Codes EUNIS	Codes Corine Biotopes	Code Eur 27
E1.11	34.11	6110 - prioritaire
Phytosociologie		
<p><i>SEDO ALBI-SCLERANTHETEA BIENNIS</i> Br.-Bl. 1955</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Alyso alyssoidis-Sedetalia albi</i> Moravec 1967 		
Superficie sur le site		Représentativité sur le site
< 0,1 ha		< 0,01 %
Généralités		
<p>Communautés xéro-thermophiles ouvertes sur sols superficiels calcaires dominées par les espèces crassuléscentes de l'<i>Alyso alyssoidis – Sedion albi</i>.</p> <p>Les communautés se développant sur substrat superficiel ne sont pas prises en compte dans le cadre de la directive Habitats Faune Flore.</p> <p>Sur le site il correspond à l'habitat élémentaire :</p> <p>6110-1 Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes.</p>		
Description de l'habitat sur le site		Espèces caractéristiques
<p>Ce type de communauté a été observé de manière ponctuelle au niveau de quelques rochers. Elles se présentent sous la forme de pelouses rases peu recouvrantes et dominées par l'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), accompagné de quelques espèces annuelles comme <i>Catapodium rigidum</i> ou <i>Bromus hordeaceus</i>.</p> <p>D'autres communautés de l'<i>Alyso-Sedetalia</i> ont été observées, notamment au niveau de zones de tonsures ou rocheuses au sein des complexes pelousaires, sans qu'un rattachement à une alliance phytosociologique ne soit possible du fait de communautés végétales trop fragmentaires et peu étudiées en Aquitaine.</p>		<p><i>Sedum album</i> <i>Sedum dasyphyllum</i> <i>Sedum ochroleucum</i> <i>Sedum rupestre</i></p>
Enjeu local de conservation		
<p>MOYEN : il s'agit d'un habitat localisé, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.</p>		
Etat de conservation ; dynamique évolutive ; menaces		
<p>Habitat bien conservé et peu menacé sauf en situation de complexe pelousaire concerné par un abandon des pratiques agropastorales (risque de fermeture du milieu).</p>		